



COMMUNE DE PLEYBER CHRIST
SEANCE ORDINAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 MARS 2017

Le Conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Piriou maire

Étaient présents : Piriou Thierry, Gaouyer Nathalie, Fer Michel, Larhantec Danièle, Joël HUET, Croguennec Jean- François, Parcheminal Marie Claire, Dilasser Martine Joël Quéré, Péran Bruno, Zouaillec Yvon, Vieillard Marie Claude, Goulhen Géraldine, Crenn Gilles, Inizan Frédéric, le Bozec Sandrine , Kerguillec Julien, Rodde Sylvie Da Silva Maria des Lourdes

Absent/ Jacq Christian (procuration M Fer), Hameury Eddie (procuration Da Silva L)

Secrétaire de séance Michel Fer

Votes des comptes administratifs 2016

Le conseil municipal , réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 du budget **CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT** de la commune de Pleyber-Christ , statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif 2016 présente un solde d'exploitation de 2700.88 €

Le Maire sorti de la salle des délibérations, le Conseil municipal élit Yvon ZOUAILLEC comme président de séance qui soumet immédiatement le compte administratif 2016 à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,
-APPROUVE le Compte Administratif 2016 du Maire,

-DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

002/Résultat d'exploitation reporté 2 700.88

Chaufferie bois

Le conseil municipal , réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 du budget **CHAUFFERIE BOIS** de la commune de Pleyber-Christ , statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif 2016 présente un solde d'exploitation de 1 195.26 €

Le Maire sorti de la salle des délibérations, le Conseil municipal élit Yvon ZOUAILLEC comme président de séance qui soumet immédiatement le compte administratif 2016 à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,
-APPROUVE le Compte Administratif 2016 du Maire,

-DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
002/Résultat d'exploitation reporté 1 195.26

Cuisine Centrale

Le conseil municipal , réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 du budget CUISINE CENTRALE de la commune de Pleyber-Christ , statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif 2016 présente un solde d'exploitation de 6 320.02 €

Le Maire sorti de la salle des délibérations, le Conseil municipal élit Yvon ZOUAILLEC comme président de séance qui soumet immédiatement le compte administratif 2016 à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

-APPROUVE le Compte Administratif 2016 du Maire,

-DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1068 / excédents de fonctionnement capitalisés 1 320.02 €

Article 002 résultat reporté 5 000 €

Alimentation en eau

Le conseil municipal , réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 du budget ALIMENTATION EN EAU de la commune de Pleyber-Christ , statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif 2016 présente un solde d'exploitation de 14 731.13 € et un solde d'investissement d'un excédent de 201545.23 €

Le Maire sorti de la salle des délibérations, le Conseil municipal élit Yvon ZOUAILLEC comme président de séance qui soumet immédiatement le compte administratif 2016 à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

-APPROUVE le Compte Administratif 2016 du Maire,

-DECIDE conformément aux engagements pris lors du transfert de la compétence « eau potable », de transférer les résultats du budget annexe « eau potable » de la commune au budget « eau potable » de Morlaix Communauté.

VU les articles L1321 et L2224 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 26 septembre 2016 portant approbation des statuts de Morlaix Communauté ;

VU les résultats de l'exécution budgétaire 2016 du Budget Annexe Eau potable de la collectivité.

Le CONSEIL MUNICIPAL est INVITE à

ADOPTER le principe de la reprise des résultats, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits

INTEGRER dans le Budget Principal de la commune les résultats suivants du Budget Annexe « Eau potable » :

001 Excédent d'investissement : 201 545.23 €

002 Excédent de fonctionnement : 14 731. 13 €.....

PROCEDER aux écritures comptables nécessaires au transfert à la Communauté d'Agglomération des résultats repris au Budget Principal de la commune de Pleyber-Christ

AUTORISER le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier notamment le procès-verbal de mise à disposition dans le cadre du transfert de la compétence « eau potable ».

Assainissement collectif

Le conseil municipal , réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 du budget ASSAINISSEMENT de la commune de Pleyber-Christ , statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif 2016 présente un solde d'exploitation négatif de 1998.76 € de et un solde d'investissement déficitaire de 117 141.39 €

Le Maire sorti de la salle des délibérations, le Conseil municipal élit Yvon ZOUAILLEC comme président de séance qui soumet immédiatement le compte administratif 2016 à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

-APPROUVE le Compte Administratif 2016 du Maire,

-DECIDE conformément aux engagements pris lors du transfert de la compétence « Assainissement collectif », de transférer les résultats du budget annexe « assainissement » de la commune au budget « assainissement collectif » de Morlaix Communauté.

VU les articles L1321 et L2224 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 26 septembre 2016 portant approbation des statuts de Morlaix Communauté ;

VU les résultats de l'exécution budgétaire 2016 du Budget Annexe Assainissement de la collectivité.

Le CONSEIL MUNICIPAL est INVITE à

ADOPTER le principe de la reprise des résultats, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits

INTEGRER dans le Budget Principal de la commune les résultats suivants du Budget Annexe « Eau potable » :

001 déficit d'investissement : 117 141.39 €

002 Déficit de fonctionnement : 1 998.76 €

PROCEDER aux écritures comptables nécessaires au transfert à la Communauté d'Agglomération des résultats repris au Budget Principal de la commune de PLEYBER-CHRIST

AUTORISER le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier notamment le procès-verbal de mise à disposition dans le cadre du transfert de la compétence « eau potable ».

Budget Principal

Le conseil municipal , réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal de la commune de Pleyber-Christ , statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif 2016 présente un solde d'exploitation de 693706.31 €

Le Maire sorti de la salle des délibérations, le Conseil municipal élit Yvon ZOUAILLEC comme président de séance qui soumet immédiatement le compte administratif 2016 à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

-APPROUVE le Compte Administratif 2016 du Maire,

-DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1068 / excédents de fonctionnement capitalisés 693 706.31 €

Les comptes de gestion

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu les comptes de gestion du receveur de l'exercice 2016 des budgets, eau, assainissement collectif, chaufferie bois, Centre de loisirs sans hébergement, cuisine centrale et du budget principal de Pleyber-Christ, constatant la concordance des comptes avec le Compte administratif du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la concordance des comptes
- **APPROUVE** les Comptes de gestion 2016 du receveur

Les budgets Primitifs

Monsieur le Maire a porté à la connaissance du conseil municipal les projets de budget primitifs pour 2017

Le budget chaufferie bois s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 74 500€

Le budget centre de loisirs sans hébergement s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 174 510€ avec une subvention d'équilibre du budget principal de 52 109 € , il a souligné les efforts des services pour contenir les dépenses d'animation et notamment la mutualisation des transports local jeune et alsh sur les séjours d'été

Le budget cuisine centrale s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 679 779.10 € et en investissement pour la somme de 21 523.56 € 0€ avec une subvention d'équilibre du budget principal de 35 019.40 € . Par ailleurs, Monsieur le Maire à souligné le travail conséquent de ce service sur la traque au gaspillage alimentaire et des efforts menés pour adapter la mise en production des justes quantités consommées. Travail engagé avec Morlaix communauté dans le cadre d'un appel à projet « zero déchet, zero gaspi ».

Le budget principal s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 2 918 651.69 euros et en investissement pour la somme de 2 781 374.95€ avec un prélèvement prévisionnel de 399 651.55 € .

Monsieur le Maire à présenté l'ensemble des projets d'investissement qui s'élèvent à 1 808 884euros. Les principaux projets 2017 :

L'école Jules ferry avec une deuxième tranche de travaux qui comprend la rénovation ouvertures des classes et l'installation de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 25000 KVA sur la toiture.

Des travaux d'étanchéité sur les toitures terrasses de l'ancienne résidence du Brug, du mille club et de l'école

La rénovation de l'ancienne trésorerie en vue d'y créer des bureaux partagés

Des travaux de voirie (rue Pasteur)

Et la poursuite de l'aménagement de l'espace Guevel (coté Patronnage) et la réalisation de l'aménagement de la rue de la république.

L'ensemble des budgets primitifs a été voté à l'unanimité

Imposition locale

Monsieur le Maire propose et afin de faire face aux besoins budgétaires de l'exercice 2017 de majorer les taux de 0.50 % Il propose donc d'appliquer à 2017 les taux suivants

- Taxe d'habitation 17.35 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 24.70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 30.83 %

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,
Approuve** les taux proposés